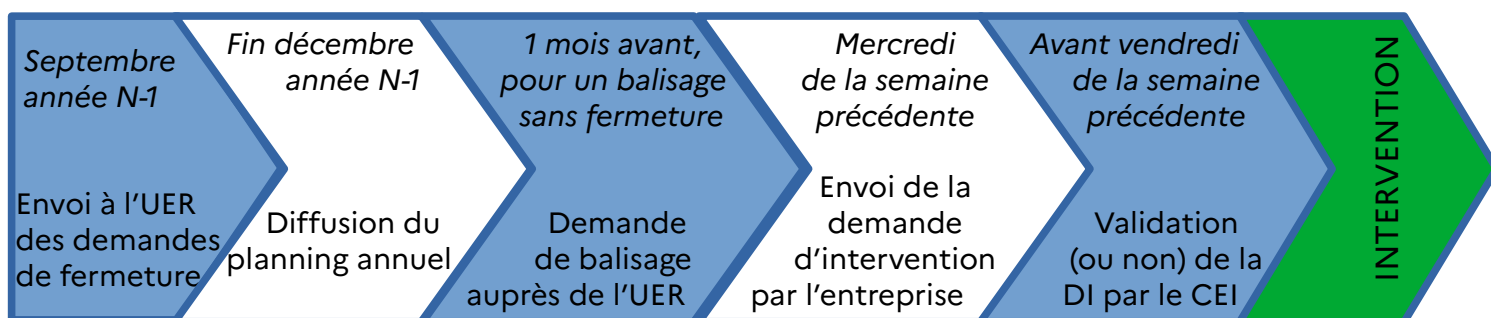




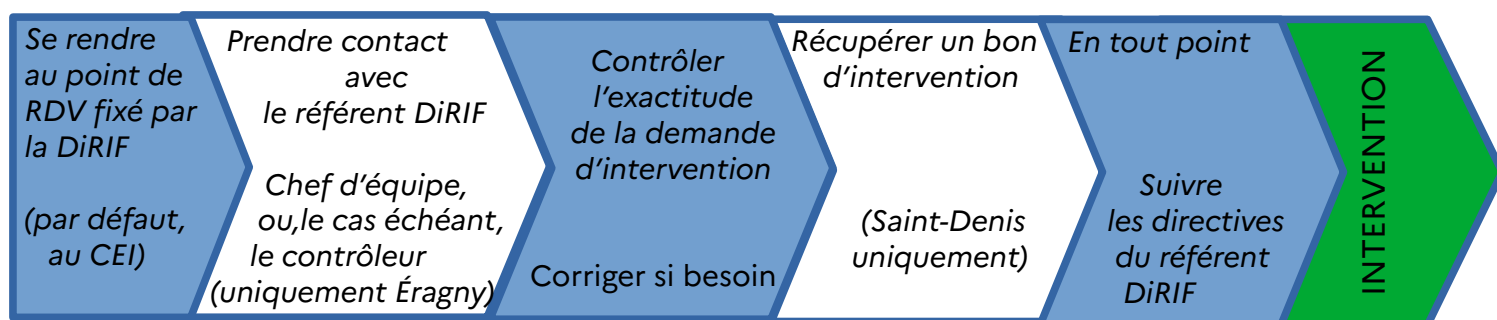
Consignes générales de sécurité

PROGRAMMATION



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

1. Mise en place



2. Libération du chantier

Saint-Denis	restituer le bon au CEI	Si en fin de nuit : → L'entreprise n'informe pas qu'elle quitte les lieux → l'interlocuteur de la demande d'intervention ne répond pas au téléphone → le patrouillage préalable ne localise pas d'intervenant → la chaussée pourra être ré-ouverte et un rappel sera fait
Éragny	prévenir par téléphone ou à l'oral en direct	

CONSIGNES A RESPECTER DANS UN BALISAGE

- Les chantiers fixes doivent faire l'objet d'un balisage interne par balises K5c ;
- les chantiers mobiles signalés par un véhicule faisant usage de son gyrophare.
- La circulation de chantier doit être possible à tout endroit dans les deux sens pour les autres intervenants et l'exploitant, les chantiers n'empiétant pas sur la totalité de la section fermée, sauf autorisation expresse du CEI.
- La vitesse doit en toute circonstance être adaptée à la situation et ne pas créer de danger.
- La circulation doit se faire à droite, feux de croisement et gyrophare (obligatoire) allumés.
- Le stationnement se fait gyrophare allumé (uniquement en cas de fermeture) et avec les warnings (dans tous les cas, fermeture ou neutralisation).
- Le Code de la route doit être respecté.